

P23/E2,152

The William Buck Stove Co., Limited.
SUCCESSORS TO

BUCK'S STOVE WORKS

WILLIAM BUCK,
MANUFACTURER OF
High Class Stoves, Ranges,
STOVES & RANGES

**BRANTFORD,
MONTREAL,
WINNIPEG.**

Warm Air Furnaces
Hollowware &c.

Brantford, February 28th. 1898
CANADA.



(CONFIDENTIAL)

L.N. Senecal Esq.,

St. Henri, Que.

Dear Sir:—

We beg to acknowledge receipt of your favor of the 26th. with plan of site as per your proposition which we herewith return as requested.

Kindly convey to your Council our very best thanks for the offer they have made us, it will receive careful consideration on our part, although we fear we will not be able to recommend its acceptance to our Shareholders.

According to your estimate the site is a very valuable one, but it strikes us that is the objection to it for a manufacturing concern.

Frankly, we feel that a less valuable plot of ground (provided there were facilities for putting in a railroad switch etc.) together with a money grant towards building and exemption from taxation would be more along the lines of what would receive favorable consideration from the members of our Company.

Yours truly,

The WILLIAM BUCK STOVE CO., Limited.

Per *Wm. Buck*

P23/E2,152

From the members of our committee.

As you know the lines of work which receive favorable consideration
also a matter which covers building and extension from construction work
which were justified for building in a certain extent etc.) regarding
generally we feel that a few valuable lines of ground (as a rule)
concerning.

Our attention is drawn in one direction as to the manufacturing

to our own committee.

As a result we feel we need not be worried regarding the
after consideration of the fact that the revenue derived from the
which is conveyed to your committee and will be for the



Yours truly,
J. M. Genesee

Exposition 1888

EXPOSITION 1888
BUREAU DES MINUTES
MONTREAL

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7529

William Buck Store Co.
re bonus -
28/2/98

25



P23/E2,152

28 Février 1898
 Province de Québec
 Cité de S^t Henri

À une session de Comité
 Général du Conseil de la Cité de
 Saint-Henri, tenue à S^t Henri au
 lieu ordinaire des sessions des dits Comités
 Le mardi le vingt-huitième jour de Février
 Mil huit cent quatre-vingt dix-huit, conformé-
 ment à la loi, à laquelle session ont
 présents. Son Honneur le Maire Eugène
 MM. les Echevins M. Robidoux M. Lévesque
 M. Lavoie, J. Villeneuve, J. Sévéal
 formant un quorum sous la présidence
 de M. le Maire :

Il est ordonné et statué par résolu-
 tions du Comité Général comme suit :
 L'exposé budgétaire pour 1898 est présenté
 et est adopté tel que produit au Com-
 ments des crédits de emprunt \$104,926

J. Sévéal Secrétaire
 E. Sévéal Maire

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7530

Comité Général
Budget 1898 ^{104,976.}
28/2/98



P23/E2,152

P23/E2,152

St Henri 28 Février 1898

Messieur

J'accepte ce que les estimateurs
mon accordés sur ma propriété
le montant de cinq-cent-trente-neuf francs

#539

Dame Marie Lincal
Vie E. Lafaire

Province de Québec }
Cité de Saint-Henri }

à Messieurs le Maire et MM
les Echevins de la Cité de
Saint-Henri.

Messieurs,

Conformément à une résolution
de votre Conseil nous avons procédé à
l'évaluation de la propriété de la terre
devenue Marie Senechal. Versée au nom de l'Etat
pour l'expatriation servante Marie Senechal
de la rue Jacques, la dite propriété portant
le No officiel ~~1637~~ 1637

Nous avons l'honneur de faire
rapport comme suit.

Value du terrain	108 pces @ 75¢	81.00
dommages à la propriété		458.00
	Total	\$ 539.00

Humblement soumis
(signé) Alfred Sauter
M. Cyr. Evalueur

Honoraires

Alfred Sauter	\$ 5.00
M. Cyr.	\$ 5.00
	<u>\$ 10.00</u>

P23/E2,152



DE ST. HENRI

Archive No

7531

Alfred Fauteux
François Cyr
re evaluation de
Marie Sénécal
28/2/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Dépenses Générales ^{au 28} ~~pour le mois de~~ Janvier 1898

Commissaire	199 34
Hôtel de Ville	287 87
Santé Publique	329 05
Papeterie	295 39
Bureau du Conseil	554 20
Salaires de la Brigade	1292 34
Entretien du Palais N.P.	135 98
Fourrage	112 30
Telegraphes d'Alarme	23 75
Exp. Cour. Eau	3 40
Parc	2005
Rues - 7 Pneu's Madame	3055 54
Expropriations	235
Fonds de secours aux pauvres	47 40
Entretien des Prisonniers	159 90
Délégations	155
Mobilier N.P. & P. Bellé	6207 55
Entretien de la Neige Cite	33 13 10
" " " M.S.P. Ley	33 13 10
Contingents	552 80
Shérif de Clarendon	1970 20
Eclairage	1000
Votivages	550
	<hr/>
	\$ 23265 71

Exob

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7532

Etat des dépenses
au 28 Février 1898
28/2/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Messieurs le Maire et M. M. les Conseillers
de St Henri de Montréal.

Messieurs,

Je prends la respectueuse
liberté de vous demander, à titre de fa-
veur, l'entrée de l'eau dans l'ancienne
maison des "Brodie", dès le commence-
ment de mars prochain.

Monsieur l'abbé Dubuc doit l'habiter
à la fin d'avril et les réparations
qu'il nous faut faire, la pose d'un
appareil de chauffage, nécessitent
l'introduction de l'eau.

Avec la confiance que

Ce document
mar 1898
J. H.
M. Poinc.

P23/E2,152

me m'avez bien accordé un accueil
favorable à ma demande

Je demeure, avec un profond
respect.

Monsieur le Maire & MM. les Conseillers,

Votre très humble,

S. M. Athanasie, Sup^{re}.

Couvent de Ste Anne,

St Henri, 28 fev. 1898.

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7533

Société de St. Anne
re entrée de l'eau
Prop. Brodie
28/2/98



P23/E2,152

Requête.

A Monsieur Eugène Guay, Maire
Corporation de la Cité de St. Henri.

Monsieur: -

Je soussigné F. D. Hurtubise de la Cité de Montréal, ai l'honneur de faire application pour une situation dans l'un des bureaux de votre corporation à St. Henri;

Et expose respectueusement:

Que je possède une instruction classique et commerciale; je parle et écris les deux langues, Françaises et Anglaises; âge 35 ans, marié; que je me crois apte à remplir n'importe quel emploi que l'on voudra bien me confier.

Qu'à l'expérience de six années comme comptable de la Compagnie "Germania Life Insurance Coy of New York" position que j'ai dû abandonner par suite du déplacement des bureaux de la dite Compagnie; de la Province de Québec à la Province d'Ontario, je joins celle de deux autres années dans le commerce à mon compte.

Qu'au soutien des présentes, je puis fournir les meilleurs certificats, soit de capacité, d'honnêteté ou

de sobriété, que l'on peut exiger.

Et je vous réfère aux personnes suivantes:-

M^{on} R. Dandurand, Sénateur
99 St^e Jacques.

Robert Bickerdike. M. P.
Board of Trade. Build^g.
St^e Sacrement.

L. J. Boivin
de Boivin Wilson & Co^y
338 St^e Paul.

O. Faucher
de Faucher & fils.
596 Craig St^e

J. B. Clearihue. Cèlerin de Montréal.
512 Sherbrooke.

J. C. Madne. Avocat. M. P.
11. Place d'Armes.

M. O. Larochelle. Avocat.
Recorder St^e Henri
98 St^e Jacques.

Chas. Létourneau Sr.
de Létourneau fils & Co^s
259 St^e Paul.

Rodolphe Lemieux. Avocat. M. P.
1613. Notre-Dame.

M. Mc Duff. Architecte.
St^e Henri.
etc. etc.

Ayant le ferme espoir que vous prendrez ma requête
en sérieuse considération;

Veuillez me croire:
Votre très humble et obéissant serviteur.

F. A. Hurtubise.

25. Mansfield. St^e Cité.

25^e Feb. 1898.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7533^a

J. D. Hurtubise

*demande une position
au bureau de l'Hotel de Ville*

28/2/98



P23/E2,152

St Henri 1 Mars 1898.

En conseil de la cité de St Henri.
 Je, Marie Lericq, de la cité de
 St Henri, venue de Edouard Laparé,
 accepte la somme de cinq cent
 trente neuf (\$539⁰⁰), en compensa-
 tion des dommages & de la valeur
 du terrain, dans l'expropriation
 de ma propriété N° officiel 1637,
 pour l'élargissement de la
 rue St Jacques, suivant plan
 homologué, et déclare être prête
 à signer un contrat en consé-
 quence.

En foi de quoi, j'ai signé.

Marie Lericq



P23/E2,152

5 MINUTES
173
7 mars
1898
ST. HENRI

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7534

Marie Sénécal
Accepte \$539.⁰⁰ pour
expropriation
1/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

St. Genie 1/3/97

Messieurs les conseillers

Etant à ma connaissance
personnelle l'urgence momentanée
où vous vous trouvez d'avoir un tenant
de livres, je prends la légitime liberté
de vous soumettre ma respectueuse
application. Je suis âgé de vingt-deux
ans et demeure à St. Genie. Je possède
une bonne éducation commerciale que
je reçu au collège de St. Genie et de plus
j'ai acquis l'expérience requise pour mes
fonctions. Je possède mes mathématiques
à fond. Ne trouvez pas singulier la no-
manclature que je fais de mes aptitudes
carrous sans, messieurs, que c'est une
conséquence naturelle dans ce genre

P23/E2,152

d'application. Comme il est d'usage
qu'il faille, pour entrer dans une
emploi quelconque de donner des
références, je vous les donnerai selon
toute vos exigences.

Messieurs soyez
indulgents à la sollicitation que je
vous fais humblement - je vous supplie
de m'accorder votre patronage et vous
serez de moi le plus obligé de vos ser-
viteurs.

Bien à vous

Fernand Villemaire
131 Ste. Elizabeth
St. Henri

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7534^a

Fernando Villemaire

*demande une position au
Bureau du Conseil*

1/3/98



P23/E2,152

1 0 0 1 A

P23/E2,152

Au Conseil de la Cité de St Henri.
St Henri 1 Mars 1898.

Je, Euphémie Lenoir -
de la Cité de St Henri, accepte
la somme de six cent trente sept
piastres en compensation des dom-
mages + de la valeur du terrain
dans l'expropriation de ma proprié-
té N^o 1638, pour l'élargissement
de la rue St Jacques, suivant
plan homologué, + je déclare
être prête à signer en consé-
quence un titre à la Cité de St Henri.
En foi de quoi, j'ai signé.

Euphémie Lenoir

P23/E2,152

5 MINUTES
193
27 mar
1898
EST. HENRI

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7535

Suphémie Lenoir.
Accepte \$6,370.00 pour
Expropriation
1/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

@ 10.30 heures P.M.,
2 Mars 1898
Prance de Jubilee }
Cité des Haies }
Nous soussignés Chevaliers
de la Cité de St-Martin nous engageons
à ratifier la signature par le Maire
et le Greffier au Contracteur de la 7^e
Mise en place de la Cité, en ce qui
concerne le 1^{er} provisoire. L'œuvre de la Cité étant
présent et ayant déclaré que tout
est en ordre et accepté et après
lecture du Contrat par M. G. O. Bessemer
ou ad. des p. M. le Maire et le
Greffier ont signé ce 2 Mars 1898. —

Joseph. Villeneuve
Napoleon Laroie
Walfrid. Robitoux
L. S. Vallée

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7536

Signatures auto-
risant M^r le Maire
re a signer le
contrat de Moseley
Shoe Leather Coy-
2/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

W. C. TROTTER, PRESIDENT.

H. G. PERCHARD, SECRETARY.

THE STANDARD DRAIN PIPE COMPANY,
OF ST. JOHNS, P. Q. LIMITED.

MANUFACTURERS OF
GLAZED VITRIFIED DRAIN PIPES AND CONNECTIONS, DOUBLE STRENGTH CULVERT PIPES,
INVERTS & STOVE LININGS, GULLEY TRAPS AND ALL KINDS OF FIRE-CLAY GOODS.

St. Johns, P. Q.

March 2 1898

The Secretary Treasurer
Corporation of
St. Pierre

Dear Sir:

Mr. J. E. Vancei asked us by
telephone today to quote you for 9" Bevelled
sewer connections.



We try to quote you 35¢ each delivered
and carted at St. Pierre. We have about
100 on hand and 250 more will be ready in about
8 or 9 days. We can make as many as required in 2 weeks.

We shall be glad to receive your
order.

Yours truly
W. C. Trotter
Pres.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7537

Standard Drain
Pipe Coy -
re connections pour
effants - 2/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Encl's Address Montreal

McGibbon, Casgrain, Ryan & Mitchell.

*R.D. McGibbon, Q.C.
Th. Chase Casgrain, Q.C., M.P.
Percy C. Ryan,
Victor E. Mitchell,
Edouard Turveyer.*

*Canada Life Building,
Montreal, 2nd March 1898.*

C.

The City Clerk,

City of St. Henri, Que.

Dear Sir,

We are acting for Mrs. Brodie, and are informed that there is a cabstand on Notre Dame Street opposite the property belonging to the Estate Brodie and that a cabman's shelter has been erected which obstructs the view of Mr. Bissonnette, one of the tenants of the Estate Brodie, and constitutes a nuisance which should be at once removed.

Will you kindly let us know if this cabstand has been authorized by your Council, and, if so, we should be glad if you would kindly send us a copy of any resolution of the Council to that effect.

We are also informed that the City Council provided a more convenient place for the cabstand, but that the cabmen of their own volition have seen fit to remove it to its present position.

If you will kindly give the matter your attention, we shall feel obliged.

Yours faithfully,

McGibbon Casgrain Ryan Mitchell

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7538

Mc Gibbon, Caspary & Co
re plainte de Dame
Brodie, contre l'Etat.
2/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Province de Québec
Cité de Saint Henri

A une session générale du Conseil de la Cité de Saint Henri, tenue à Saint Henri au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, Mercredi le deuxième jour de Mars Mil Huit Cent Quatre Vingt Dix Huit, conformément à la loi, à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Eugène Guay et Messieurs les Echevins Wilfrid Robidoux, Néré Leclair, Napoléon Lavoie, Wilbrod Labrèche, S.D. Vallières et Joseph Villeneuve, formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué ce qui suit par le Règlement No 102.

REGLEMENT NO. 102

ATTENDU que les dépenses d'administration de la Cité de Saint Henri pour l'année Mil huit cent quatre vingt dix huit s'élèveront à la somme de Cent Vingt Cinq Mille Dollars (\$125.000.00) du 1er Janvier 1898 au 31 Décembre 1898 et ce d'après le détail ci-dessous savoir:

LE CONSEIL

Salaire du Greffier et Trésorier		\$	1350	
" du Caissier	800		800	
" Commis 1er Classe			600	
" " 2ième "et Secrétaire des				
Evaluateurs			600	
Salaire de 3 Estimateurs			450	
" " 2 Auditeurs			300	
Dépenses de papeteries			400	
Index des Minutes			200	4700
Feu et Police				
Salaire du Chef			1250	
" de la Brigade			7830	
Entretien du Matériel			300	
Télégraphe d'alarme			125	9505
				14205

P23/E2,152

	Montant rapporté	\$14205
Fourrage	\$ 500	
Habillements été et hiver	510	1010
STATION NO.2		

Salaire du Capitaine	\$ 620	
" de la Brigade	1660	
Entretien du matériel	200	
Télégraphe d'alarme	125	
Fourrage	500	
Habillements été et hiver	200	
Chauffage et Eclairage	175	\$ 3480
CHEMINS ET RUES		

Chemins et enlèvement de la neige	\$7380	
Trottoirs	2000	
Egoûts, fossés et cours d'eau	200	
Salaire de l'ingénieur	580	
" " l'inspecteur	940	
Syndics des chemins	300	
Entretien des Barrières	150	\$11550
EAU ET ECLAIRAGE		

Eclairage de la Cité	\$10000	
Arrosage	1000	\$11000
HOTEL)DE)VILLE		
Réparations et entretien	\$ 800	
Chauffage et Eclairage	500	\$ 1300
PARC		

Améliorations	\$ 500	\$ 500
SANTE		

Salaire du Médecin	\$ 600	
" " Secrétaire	200	
" Inspecteur et habit @ \$9.00		
par semaine	500	
Vidange dépotoir et entretien	1300	
Salaire du Gardien @ \$8.00 par sem.	416	
Dépenses du Bureau	139	\$3155

P23/E2,152

Montant rapporté	\$	\$46200
CONTINGENTS		

Salaire du Recorder	\$	600
" " Greffier		500
Frais légaux et honoraires		2000
Salaire de l'avocat		1000
Secours aux pauvres		300
Dommages et assurances		1000
Délégations		500
Entretien des prisonniers et aliénés		1300
Divers imprévus		1600
		\$8800
Intérêts divers et intérêts		
sur débentures	\$50000	\$50000
Remboursement Moseley Shoe Leather Co.	\$20000	\$20000
Egal a Cent Vingt Cinq Mille Dollars		\$125000

ATTENDU qu'il convient de retrancher de cette somme de Cent Vingt Cinq ^(mille) Dollars (\$125000.00) un montant de Quatre Vingt Deux Mille deux cent deux et vingt sept centins (\$82202.27) laquelle somme forme l'actif de la Cité de Saint Henri d'après le détail ci-après savoir:

Balance en caisse au 31 Décembre	\$28623.34
Remboursement de taxes d'égoûts et intérêts	5000.00
Taxes de commerce, license etc	18000.00
Vente de terrains expropriés	5000.00
Cour du Recorder	1500.00
Enlèvement de la neige	2000.00
Arrérages de taxes	19078.93
Westmount	500.00
Diverses sommes	2500.00

	\$82202.27

Soit en tout quatre vingt deux mille deux cent deux dollars et vingt sept centins (\$82202.27) soit après soustraction faite un total a prélever de Quarante deux mille sept cent quatre-vingt dix sept dollars et soixante treize centins (\$42797.73)

Et attendu qu'il est expédient de prélever immédiatement cette somme de quarante deux mille sept cent quatre vingt dix sept dollars et soixante treize centins, une taxe de quarante cinq centins par cent piastres est par le présent imposée sur tous les biens fonds imposables de la Cité de Saint Henri et ce pour rencontrer les dites dépenses d'administrations de la Cité de Saint Henri.

ARTICLE SECOND

Une taxe de trente centins par cent piastres est aussi imposée sur tous les biens fonds imposables de la Cité pour rencontrer le paiement des intérêts et fonds d'amortissement sur l'emprunt de \$25000.00 en vertu du Règlement No31 de celui de \$110000.00 en vertu du Règlement No 49 de celui de \$ 100000.00 en vertu du Règlement No.55 de celui de \$100000.00 en vertu du Règlement No.59 de celui de \$50000.00 en vertu du Règlement No.61 de celui de \$33000.00 en vertu du Règlement No.71 de celui de \$75000.00 en vertu du Règlement No.76 de celui de \$20000.00 en vertu du Règlement No.77 de celui de \$200000.00 en vertu du Règlement No.83 de celui de \$200000.00 en vertu du Règlement No.88 de celui de \$200000.00 en vertu du Règlement No.97 de celui de \$20000.00 en vertu du Règlement No.100 de celui de \$10000.00 en vertu du Règlement No.102.

ARTICLE TROISIEME

Le présent Règlement deviendra en force le jour de sa Publication.

L. M. Sevecal
Greffier et Trésorier



Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement No.102 de la Cité de Saint Henri tel que passé par le Conseil de la dite Cité a sa session du deux Mars Mil huit cent quatre vingt dix huit.



Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Corporation ce cinquième jour de Mars Mil huit cent quatre vingt dix huit

L. M. Sevecal

P23/E2,152

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Aux Habitants de la Cité de Saint Henri et a tous ceux
qu'il appartiendra.

AVIS-PUBLIC est par le présent donné qu'à une session générale
du Conseil de la Cité de Saint Henri, tenue a Saint Henri, au
lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, Mercredi le deuxi-
ème jour de Mars Mil huit cent quatre vingt dix huit confor-
mement a la loi, un Règlement sous le Numéro Cent Deux a été
passé et adopté:

1o Imposant une taxe de quarante cinq centins par cent pi-
astres sur tous les biens fonds imposables de la Cité de Saint
Henri pour l'année courante.

2o Imposant une taxe spéciale de trente centins par cent pi-
astres sur tous les biens fonds imposables de la Cité pour ren-
contrer le paiement des intérêts et fonds d'amortissements sur
l'emprunt de \$25000.00 en vertu du Règlement No.31 de celui de
\$110000.00 en vertu du Règlement No.49 de celui de \$100000.00
en vertu du Règlement No.55 de celui de \$100000.00 en vertu du
Règlement No.59 de celui de \$50000.00 en vertu du Règlement
No.61 de celui de \$33000.00 en vertu du Règlement No.71 de ce-
lui de \$75000.00 en vertu du Règlement No.76 de celui de \$20
000.00 en vertu du Règlement No.77 de celui de 200000.00 en
vertu du Règlement No.83 de celui de \$200000.00 en vertu du
Règlement No.88 de celui de \$200000.00 en vertu du Règlement
No.97 de celui de \$20000.00 en vertu du Règlement No.100 de
celui de \$10000.00 en vertu du Règlement No.101.

Il peut être pris communication du Règlement No.102 au
Bureau du Conseil les jours de bureau entre neuf heures du
matin et quatre heures de l'après midi.

Donné a Saint Henri sous mon seing et le sceau de la
Corporation ce cinquième jour de Mars Mil huit cent quatre ~~xix~~
vingt dix huit.



L. Buecal
Greffier et Trésorier

Province of Quebec
City of Saint Henri

At a General session of the Council of the City of Saint Henri held at Saint Henri at the ordinary place of meetings of said Council Wednesday the second day of March One thousand eight hundred and ninety eight in conformity with the law, at which session are presents His Worship the Mayor Mr. Eugene Guay and Gentlemen Aldermen Wilfrid Robidoux, Néré Leclair, Napoléon Lavoie, Wilbrod Labrèche, S.D. Vallières and Joseph Villeneuve forming a quorum under the Chairmanship of the Mayor

It is ordained and resolved by the present By-Law No. 102 as follows viz:-

WHEREAS the expenses of administration of the City of Saint Henri for the year One thousand eight hundred and ninety eight from the first of January to the 31st of December 1898 will amount to the sum of One hundred and twenty five thousand Dollars (\$125000.00) as per the following statement:

THE COUNCIL

Salary of City Clerk	\$1350	
" Cashier	800	
" 1st class Clerk	600	
" 2nd " " and Secretary of Assessors	600	
" of three Assessors	450	
" of two Auditors	300	
Stationaries	400	
Index of Minutes	200	\$ 4700

FIRE & POLICE

Salary of the Chief	\$1250	
" of the Brigade	7830	
Fire apparatus repairs	300	
Alarm telegraph	125	
Fodder	500	
Clothing	510	\$10515

		\$15215

P23/E2,152

Brought forward		\$15215
STATION NO.2		
Captain salary	\$ 620	
Brigade salary	1660	
Fire apparatus repairs	200	
Alarm telegraph	125	
Fodder	500	
Clothing	200	
Heating and lighting	175	\$ 3480
STREETS AND ROADS		
Roads and removing of snow	\$7380	
Sidewalks	2000	
Drains	200	
Ingeneer salary	580	
Inspector salary	940	
Montreal turn pike trust	300	
Keeping of gates	150	\$11550
Watering and lighting		
Lighting of the City	\$10000	
Sprinkling	1000	\$11000
CITY HALL		
Repairs and keeping	\$ 800	
Heating and lighting	500	\$ 1300
Park		
Improvements	\$ 500	\$ 500
HEALTH		
Physician salary	\$ 600	
Secretary salary	200	
Inspector salary \$9 per week & Clothing	\$ 500	
Scavenging	\$ 1300	
Salary of a watchman	416	
Office expenses	139	\$ 3155
CONTINGENTS		
Recorder salary	\$ 600	
Clerk salary	500	\$ 2800

P23/E2,152

Brought forward		\$15215
STATION NO.2		
Captain salary	\$ 620	
Brigade salary	1660	
Fire apparatus repairs	200	
Alarm telegraph	125	
Fodder	500	
Clothing	200	
Heating and lighting	175	\$ 3480
STREETS AND ROADS		
Roads and removing of snow	\$7380	
Sidewalks	2000	
Drains	200	
Ingeneer salary	580	
Inspector salary	940	
Montreal turn pike trust	300	
Keeping of gates	150	\$11550
Watering and lighting		
Lighting of the City	\$10000	
Sprinkling	1000	\$11000
CITY HALL		
Repairs and keeping	\$ 800	
Heating and lighting	500	\$ 1300
Park		
Improvements	\$ 500	\$ 500
HEALTH		
Physician salary	\$ 600	
Secretary salary	200	
Inspector salary \$9 per week & Clothing	\$ 500	
Scavenging	\$ 1300	
Salary of a watchman	416	
Office expenses	139	\$ 3155
CONTINGENTS		
Recorder salary	\$ 600	
Clerk salary	500	\$ 2800

	Brought forward	\$47300
Legal fees	\$2000	
Advocate salary	1000	
Help to the poors	300	
Damages and Insurances	1000	
Delegations	500	
Keeping of prisonners and insane	1300	
Sundries	1600	\$8300
INTEREST ON LOANS		
Sundry interest & interest on debentures	\$50000	\$50000
Reimbursement Moseley Shoe Leather Co.	\$20000	\$20000
Equal to One hundred and twenty five		\$125000

thousand Dollars.

WHEREAS it is convenient to deduct from the sum of One hundred and twenty five thousand Dollars (\$125000.00) an amount of ~~Eighty~~ Eighty two thousand two hundred and two Dollars and twenty seven cents (\$82202.27) which sum shall form the assets of the city of Saint Henri as follows:-

Balance in cash at the 31st of December	\$28623.34
Reimbursement - Interest on drains	5000
Business tax	18000
Sale of expropriated lands	5000
Recorder Court	1500
Removal snow	2000
Arrears taxes	19078.93
Westmount	500
Sundry amount to be collected	2500
Equal to	\$82202.27

Eighty two thousand two hundred and two Dollars and twenty seven cents.

Say after deduction a total to be raised of Forty two thousand seven hundred and ninety seven Dollars and seventy three cents (\$42797.73). And whereas it is expedient to raise immediately that sum of Forty two thousand seven hundred and ninety seven Dollars and seventy three cents (\$42797.73).

A tax of forty five cents per hundred Dollars is hereby imposed on all the taxable property of the City of Saint Henri and this in order to meet the expenses of administration of the said City for the currant year.

SECTION II

A special tax of thirty cents per hundred dollars is also imposed on said taxable property of Said City of Saint Henri in order to provide for the payment of interest and sinking fund on loan of \$25000 in vertue of by-law No.3I, on loan or issue of debentures of \$110000 in vertue of by-law No.49, on loan or issue of debentures of \$100000 in vertue of by-law No.55, on loan or issue of debentures of \$100000 in vertue of by-law No. 59, on loan or debentures of \$50000 in vertue of by-law No.6I, on loan or debentures of \$33000 in vertue of by-law No.7I, on loan or debentures of \$75000 in vertue of by-law No.76, on loan or debentures of \$20000 in vertue of by-law No.77, on loan or debentures of \$200000 in vertue of by-law No.83, on loan or debentures of \$200000 in vertue of by-law No.88, on loan or debentures of \$200000 in vertue of by-law No.97, on loan or debentures of ~~xxxxxxx~~ \$20000 in vertue of by-law No.100, on loan or debentures of \$10000 in vertue of by-law No.10I.

SECTION III

The present by-law shall come into force the day of its publication



L. A. Senecal

I, the undersigned certify that the above extract is a true copy of by-law No.102 one hundred and two same as passed by the Council of said City at its session the second day of March One thousand eight hundred and ninety eight.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the Corporation on this fifth day of March, 1898.



L. A. Senecal

P23/E2,152

Province of Quebec
City of Saint Henri

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a general meeting of the Council of the City of Saint Henri held at Saint Henri at the ordinary place of meetings of said Council, wednesday the second day of the month of March one thousand eight hundred and ninety eight, a by-law under number one hundred and two (102) has been passed and adopted in conformity with the law viz:-
1o Imposing a tax of forty five cents per hundred dollars on every taxable property of the City of Saint Henri in order to meet the expenses of administration of the said City for the the currant year.

2o Imposing a special tax of thirty cents per hundred dollars on all taxable properties of the said City in order to provide to the payment of interest and sinking fund on loan of \$25,000.00 by By-Law No.31 On loan or issue of debentures of \$110,000.00 by By-Law No.49 On loan or issue of debentures of \$100,000.00 by By-Law No. 55 On Loan or issue of debentures of \$100,000.00 by By-Law No.59 On Loan or issue of debentures of \$50,000.00 by By-Law No.61 On Loan or issue of debentures of \$33,000.00 by By-Law No. 71 On Loan or issue of debentures of \$75,000.00 by By-Law No. 76 On loan or issue of debentures of \$20,000.00 by by-law No. 77 On Loan or issue of Debentures of \$200,000.00 by By-Law No.83 On Loan or issue of debentures of \$200,000.00 by By-Law No. 88 On loan or issue of Debenture of \$200,000.00 by By-Law No. 97 On Loan or issue of debentures of \$20,000.00 by By-Law No. 100 On Laon or issue of debentures of \$ 10,000.00 by By-Law No. 101.

It can be taken communication of said By-Law No. 102 at the Of
office of said Council during the office days between 9 A M and
four M
Given under my hans and the seal of the Corporation
this Fifth day of March One thousand eight hundred and ninety
eight.



L. A. Senecal
Clerk and Treas.

Province de Québec ;
Cité de Saint Henri)

Je soussigné *Adolphe Senechal* de la
Cité de Saint Henri et résidant en la

dite Cité de Saint Henri, certifie par les présentes et fais
rapport sous mon serment d'office que le *Cinquième* jour
de *Mars* Mil huit cent quatre vingt dix *huit* j'ai
affiché trois vraies copies dûment certifiées du Règlement No.
Cent-deux (102) re Budget (1898) et l'avis
public du dit Règlement ci-annexé comme suit:-

Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Fran-
çaise et Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique, Apostoli-
que et Romaine de Saint Henri sise et située en la dite Cité
de Saint Henri coin des rues Saint Pierre et Saint Jacques, une
copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise
à la porte de l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Saint Henri sise
et située en la dite Cité de Saint Henri à l'intersection des
rues Notre-Dame et Saint Jacques appelé Place Saint Henri et
une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et
Anglaise à la porte de l'Église Catholique Apostolique et Ro-
maine de Ste. Elisabeth sise et située dans la Paroisse de Ste.
Elisabeth dans la dite Cité de Saint Henri, étant les lieux or-
dinaires des affiches, et je certifie de plus avoir lu les dits
Règlements et avis publics dans les langues Française et Anglai-
se à haute et intelligible voix le Dimanche le *Sixième*
jour de *Mars* Mil huit cent quatre vingt dix *huit* à
l'issue du service divin du matin étant le Dimanche que j'ai
lu les dits Règlements et avis publics qui suivait et le pre-
mier Dimanche après que les dits Règlements et avis publics
ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai fait et donne le présent rapport
ce *Septième* jour de *Mars* 1898

Adolphe Senechal
Constable spécial

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No

7539

Re Règlement No 102
Budget 1898

2 Mars 1898



P23/E2,152

P23/E2,152

HORACE ST-LOUIS
AVOCAT
44 EDIFICE DU TRAMWAY
574 CRAIG

*Examiné par
M. J. B. le 4 Mars
1898*

Montreal, 3 Mars - 1898

à la cité de St-Henri.

M. F. Vasselin de l'atelier pour que
habité n° 4182 rue Notre-Dame se plaint que
lors d'un incendie sur ce lieu le 6 février dernier,
cette maison de la rue Notre-Dame, une bonne fontaine
située en face de la maison, s'est brisée et a
inondé le cave de ce maison.

Il lui en est résulté des dommages sur la somme
à déjà réclamés au redoublement. Il ne voit
rien venir bien sur ces officiers s'en est allés
sur les lieux et ont constaté le dégât.

Je suis chargé de vous recommander cette somme
injuste si le S. Courant a mis à vous
de ne pas payer le montant de sa ré-
clamation de plus.

Vous devez payer.

Horace St-Louis

avocat

Dette 25.00

pour 1
26.00

P23/E2,152

1 3 7 0

Page 1
1898

1898

par le conseil municipal

Le conseil municipal de la ville de St. Henri

se réunit en séance publique le 9 mars 1898

à 8 heures du soir, sous la présidence de M. le maire

M. le maire a lu le rapport de M. le procureur

général de la ville de St. Henri, lequel rapport

concernait le projet de loi relatif à la

modification de la charte de la ville de St. Henri

et a été adopté par un vote de 12 voix

contre 2. M. le maire a ensuite lu le rapport



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7540

Horace St Louis
in re V. de Latifmout
3/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

S^t. Henri Mars 3/98

Mr L. N. Senecal

Monsieur Le posteur Mr Allard
est celui que je vous ai recomman-
de pour la place de prendre le service
que nous donne la Cie des Chas
Urbains J'espère que vous voudrez bien
l'accepter et lui donner les instructions
en conséquence. Bien vous

W. Labiche

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7541

Wilhois Labriche
recommande M^r
Allard

3/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

S^{rs} Henri Mars 4/98

Je soussigné fait application
pour avoir le terrain où les
vidanges son déposées pour y
pagager des vaches, je suis
prêt à vous donner la somme
de Dix dollars pour la Saison
d'été, étant un veillard de
S^{rs} Henri depuis 25 ans, et n'
ayant aucun autre moyen de
vivre que de garder quelques
vaches, j'espère Messieurs que
vous voudrez bien m'accorder
cette faveur et vous me donner
le moyen de vivre sans être
obligé d'avoir recours à la Charité
publique,

Bien à vous
J. B^{te} Thériault

P23/E2,152

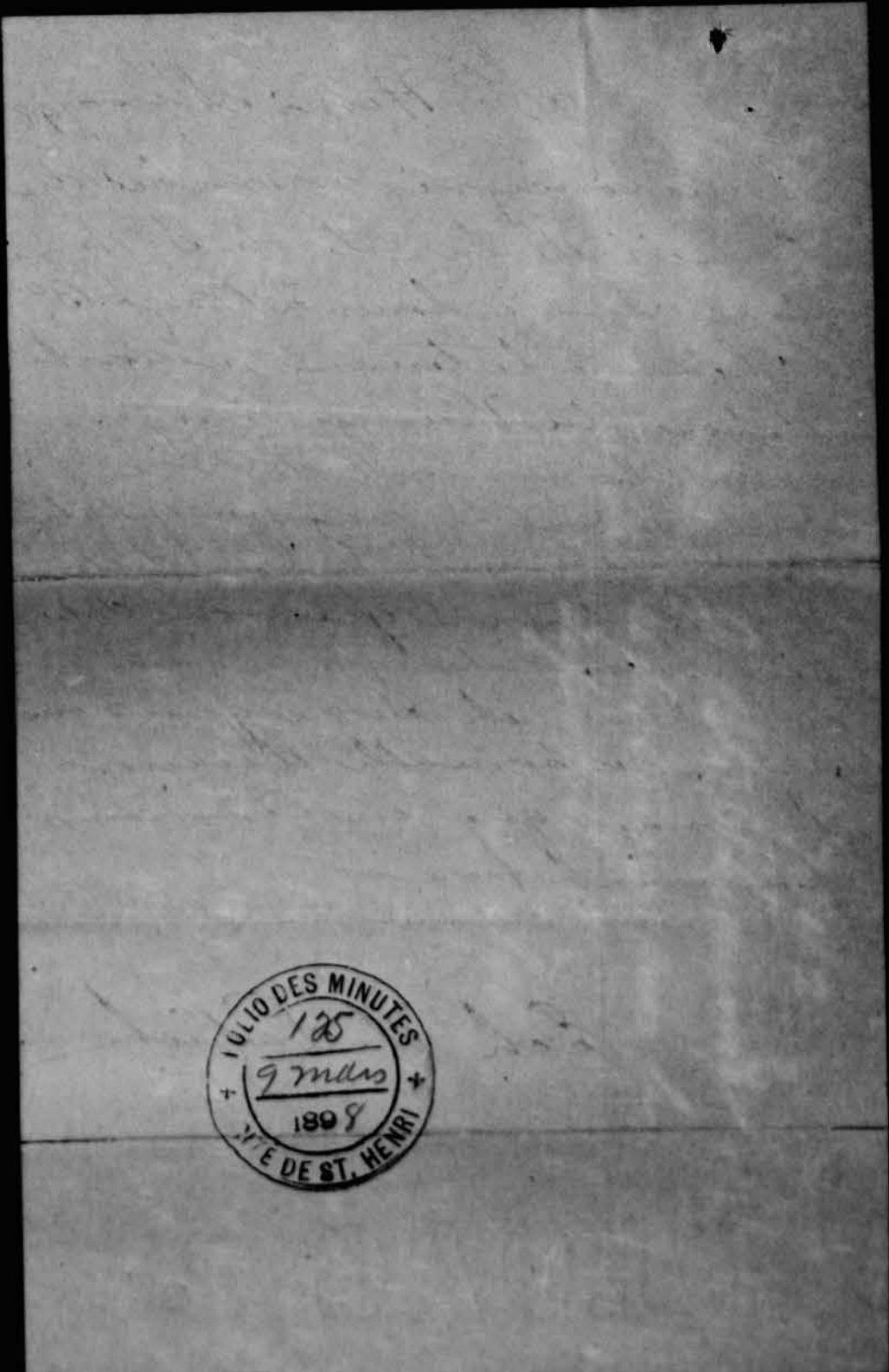
S^t. Henri Mars 4/98

Nous soussignés membres du
Conseil de la Cité de S^t. Henri
consentons à louer à M^r J. B^e
Rheanne le terrain ou sont
dépoués les vidanges moyennant
la somme de Dix
Dollars pour y payer quatre
Vaches, pour la saison d'été
de 1898, pourvu que nous dépou-
sions nos vidanges comme
d'habitude et sans que nous
soyons responsable d'aucun
dommage que ces Amiraux
pourraient faire

Signé

Ech. W. Labiche

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7542

J. Bte. Rheume
repatrage sur le
dépotoir -

4/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Dans l'affaire de

M. HENRICHON, de la

Ville de St Henri

Une assemblée générale des créanciers
du sus-nommé aura lieu à mon bureau, No. 1598
Rue Notre-Dame, Mercredi le 9 Mars courant
à 3 heures P. M.

Un état général de ses affaires sera
soumis à cette assemblée.

Alex. Desmarteau,

Curateur

Montréal le 5 Mars, 1898.

P23/E2,152

Province de Québec)
District de Montréal)

COUR SUPERIEURE

J. L. CEDRAS

vs Demandeur
M. HENRICHON

Défenseur

Avis public est par le présent donné
que par ordre de la Cour, le 5^{ème} jour de
Mars 1898, j'ai été nommé Curateur aux biens
du dit failli qui en a fait un abandon judi-
ciaire pour le bénéfice de ses créanciers/

Les réclamations doivent être produi-
tes à mon bureau sous un mois/

Alex. Desmarteau

Curateur

No.1598 Notre-Dame


Montreal le 5 Mars, 1898.

124/3/98 fol 657-8

P23/E2,152

Province de Québec
 District de Montréal
 J. L. CHENAS
 M. HENRIOT
 Député

Avis public est par le présent donné
 que par ordre de la Cour, le jour de
 Mardi 15 Avril 1898, il est nommé Curateur aux biens
 de la femme de loi en fait en abandon Jullie
 et alia pour le bénéfice de ses enfants
 Les réclamation doivent être produites
 ces à son bureau sous un délai de



FOLIO DES MINUTES
 146
 15-avril
 8981
 CITE DE ST. HENRI

Montréal le 15 Avril 1898

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7543

*Alex Desmarteau
in re M. Heurichon
5/3/98*



P23/E2,152

In re Canada Pipe & Foundry Co

Liabilities

Banque du Temple	210513 00
City of St' Henri	20750 00
M. Gendreau	967 00
Robertson, Fleet & Falconer	10 18
Canadian Manufacturers Pub Co - Toronto	10 00
	<u>232250 00</u>

Memo of Sale of Foundry property at St' Henri.

La Banque du Temple part of lot including buildings Sold by Auction by Curators	125000 00
City of St' Henri; vacant land (sold by Sheriff)	12100 00
	<u>137100 00</u>

The whole of the above is assessed as one lot & the following taxes are due thereon
School Commissioners.
Municipal Assessments

1657 00
<u>2958 45</u>
4615 45

These taxes are divided in the following manner:

1 st	M ^{rs} Clendinning 1/2 for 1/2 Value of buildings sold to Banque du Temple	110,000.00	
	or 1/2 value of land	7,500.00	
		<u>117,500.00</u>	3955 72
2 nd	Canada Pipe & Foundry Co		
	or 1/2 value of land included in Sale to Banque du Temple	7,500.00	252 45
3 rd	City of St' Henri 1/2 lot Sold by Sheriff	12,100.00	407 28
		<u>137,100.00</u>	<u>4615 45</u>

P23/E2,152

7500
Kent & Duarte
R. Clendinning
Mar - 98

P23/E2,152

"Acte de liquidation"

Province de Québec,
District de Montréal Cour Supérieure.

The Canada Paper Foundry Co
In re

En liquidation

Un 1^{er} service dividende a été préparé
et sera payable à notre bureau le ou après
le 21 Mars 1898

Toute contestation de tel dividende doit
être déposée entre nos mains avant la date
ci-haut mentionnée.

A. L. Kent,

A. Turcotte,

Liquideurs Conjointes

Bureau de Kent & Turcotte,

97 rue St. Jacques,

Montréal, 5 Mars 1898

P23/E2,152

UNDER THE WINDING UP ACT

IN RE THE CANADA PIPE & FOUNDRY CO.

Of Montreal.

R E C E I P T S

By proportion of sale of Foundry

Property being 1/2 interest in value of land sold to La Banque
du Peuple for \$125,000. divided as under:

For Building	110,000.00	
For Land	15,000.00	\$7500.00

DISBURSEMENTS

Petition for sale fo R/E	10.40
Official Gazette appointment	3.22
Presse Advertisement do	3.00
Star do do	3.82
Copy of appointment	1.10
L.H. Collard Advertisement meeting	10.50
Presse do 1st Sale	18.38
Herald do do	20.40
Witness do do	17.50
Petition	10.40
Presse do 2nd do	25.20
Herald do do	17.00
Patrie do do	20.00
Petition to sell in 2 lots	10.40
Geoffrien & Co costs	31.40
Auctioneer sale	75.00
do 1/2 duty	75.00
Bissonnette N.P. copies deeds	8.75
do Registrations	18.80
Copy of Judgment	1.10
Petition for transfer	10.40
A. Gendron	40.00
H. Lanctot costs	25.00

Petition	12.80	
Liquidator's Commission taxed at	350.00	
Petition to tax fees and to discharge		
Liquidator	10.40	
Official Gazette and notices	9.60	<u>838.17</u>
		\$6,661.83

City of St. Henry

Proportion of Municipal and school		
taxes		<u>252.45</u>
		\$6,409.38

First and final dividend payable on 21 March 1898.

2 3/4 %

1	Banque du Peuple	Montreal	210,513.00	5,789.10
2	City of St. Henry	St. Henry	20,750.00	570.62
3	A. Gendron	Montreal	967.00	26.58
4	Robertson Fleet & Falconer	"	10.00	28
5	Canadian Manufacturers Publishing			
		Co. Toronto	10.00	27
			<u>232,250.18</u>	<u>6,386.85</u>

Montreal, 5 March 1898

Office of
 Kent & Turcotte
 97 St. James Street.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7544

*Kent & Turcotte
in re Canada Pipe
& Foundry Coy.
5/3/98*



P23/E2,152

P23/E2,152

5811 7th. 1796

CANADA FOUNDRY,

P. ARSENE,
58 TO 62 NAZARETH STREET

Montreal, 7 Mars 1898

Monsieur N. Senechal
Secr. Gens

M. Senechal

Monsieur
J'ai l'honneur de vous informer
que je desirerais proceder a l'acquisition
de la propriete (No officiel 166) de la rue Jacques
Bevilley - S. H. - vous plait de me laisser savoir si le
Conseil serait pris a s'entendre sur ce sujet.

Je suis Messieurs
Respectueusement
J. H. Arsenault

P23/E2, 152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7545

J. H. Amesse
-re expropriation

7/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

FOUNDED 1871

The Ocean Accident & Guarantee Corporation

LIMITED.

Empowered by Special Act of the Imperial Parliament.

HEAD OFFICES: 40 to 44 MOORGATE ST., LONDON, ENGLAND.

CANADIAN BRANCH:

ADVISORY BOARD: { WILLIAM M. RAMSAY, Esq. | ROLLAND, LYMAN & BURNETT,
E. B. GREENSHIELDS, Esq. | GENERAL MANAGERS.

HEAD OFFICES:

TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

P.O. BOX 873
TELEPHONE NO. 1991

MONTREAL, March 8th. 1898.

The secretary of the Town of St Henri,
St Henri, Que.

Dear Sir,

We have received from your Solicitors, Messrs. Primeau & Coderre, a writ for damages against your Corporation by Mrs. Mary A. McKinnon. You have failed to give us any report form of this accident and we enclose herewith form for that purpose, and would ask you to do so by return mail. It is most important that we should have particulars and must ask you in future to be more careful and send us in reports of all accidents immediately, as per conditions of policy.

Yours truly,

General Managers.

AUTHORIZED CAPITAL. \$2,000,000.00
 PAID UP CAPITAL. 1,318,600.00
 RESERVE CAPITAL. 500,000.00
 ASSETS, 31st Dec., 1896. 1,027,511.00
 INCOME IN 1896. 1,275,000.00
 Paid with Receiver-General in Canada. 84,000.00

BUSINESS TRANSACTED.
 MARINE ACCIDENT INSURANCE.
 SHIPPERS' LIABILITY.
 FIRE INSURANCE COMBINED WITH LIFE BENEFITS.
 LIFE'S BENEFIT INSURANCE.
 ACCIDENT INSURANCE.
 MARINE RISK INSURANCE.
 THIRD PARTY LIABILITY INSURANCE.

P23/E2,152

1 3 7 0

General Messieurs.

Yours truly,

[Signature]

In response of the requisition immediately, as per conditions
 the said copy of the report to be made available and sent to
 you. It is most respectfully stated as official have been
 found that the proposed and would be
 as well as reported of this occasion
 before the Hon. Mr. A. McKeown.
 The Hon. Mr. A. McKeown
 As per received from the Hon. Mr. McKeown, Montreal.
 Done this 9th day of March 1898.



The Hon. Mr. A. McKeown

Montreal 9th March 1898.

The Official Record of the Chamber of Commerce

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7546

Ocean Acc. Loy
re Mary A. Mc Kinnon
8/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

MANN, President.

W. STRACHAN, Vice-President.

J. BEAMISH SAUL, Sec.-Treas.

The * Montreal * Union * Abattoir * Company

CAPITAL \$250,000.

INCORPORATED 1885.

WORKS: ST. HENRY AND HOHELAGA.

OFFICE: IMPERIAL BUILDING, ROOMS 55 & 56.

Montreal, 9 March 1898

The Secretary Licence Commissioners
St. Hubert.

Dear Sir
We understand that an attempt
will be made this evening before the
Commissioners to have the Licence at
present held by R. Wiseman for the
Abattoir Hotel to have some trans ferred
elsewhere. Thus we feel the Commission
will not permit seeing the necessity for
accommodating the considerable trade
there is and has been continuously for
many years and moreover would be
a detriment to the Company which has
held the privilege of an Hotel Licence
for many years, Trusting to the usual
courtesies of the Commission
Yours truly J. Beamish Saul

P23/E2,152

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7547

J. B. Saul, U. Abattoir
demande d'accorder
la licence à Abattoir
Hotel.

9/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Montréal, 9 Mars 1898.

A Monsieur le Maire

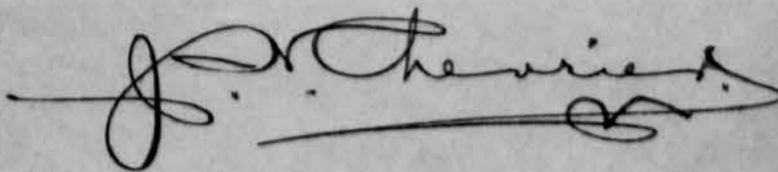
Et à Messieurs les Echevins

St. Henri de Montréal,

Le soussigné fait application pour la position d'auditeur.

Etant comptable de profession, et résidant dans votre municipalité, j'ose espérer que la présente demande sera prise en considération.

Bien à vous-

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "J. P. Chevrier". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish extending to the right.

P23/E2, 152

Bien y nota-

consideration.

unanimement, les espérer que la présente demande sera prise en

considération.

Reste compte de la profession, et l'inscription de votre

nom sur le tableau de la profession de



St. Henri de Montréal.

Et à Messieurs les Echevins

à Messieurs les Jurés

Montréal, le 2 Mars 1898.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7548

J. N. Chevrier
fait application
comme auditeur
9/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

The Ocean Accident & Guarantee Corporation, Limited.

OF LONDON

Head Office for Canada:
TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

ROLLAND, LYMAN & BURNETT
GENERAL MANAGERS

MONTREAL, March 11th, 1898. 8.

The Secretary of the Town of St Henri,
St Henri, Que.

We fail to find any record of report of
accident having been sent in re accident to Mrs.
McKinnon, and enclose same to have completed, which
please return to us immediately.

Yours truly,

Rolland Lyman & Burnett

General Managers.


P23/E2,152

THE OFFICE OF THE CLERK OF THE CORPORATION OF THE CITY OF MONTREAL
 100, RUE D'ORLÉANS, MONTREAL, P. Q.
 MONTREAL, P. Q., MARCH 9, 1898.

The Secretary of the City of Montreal,
 Montreal, P. Q.

The following copy of the minutes of the meeting of the Council of the City of Montreal, held on the 9th day of March, 1898, at the City Hall, Montreal, P. Q., is hereby certified to be a true and correct copy of the original minutes as the same appear in the minutes book of the Council of the City of Montreal.

Yours truly,
Robert G. Gagnon
 General Manager.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7549

Ocean Acc. Coy
re Acc. M^c Kinnon
11/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Prouve de l'aveu } Je Louis F. Rhéaume
Cité de St-Henri }

raparété dument nommé
auditeur de la Cité de St-Henri
j'ai serment que j'explerai
bien et fidèlement les devoirs et
ma charge et ce au meilleur
de mon jugement et exactité
ainsi que bien me verra au de

assemblé devant moi
à St-Henri ce douzième

jour de Mars mil huit

cent quatre vingt six
Appréhambault
J. P. J. P.

Louis F. Rhéaume
auditeur

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



P23/E2,152

1 0 0 0

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7550

L. F. Rheau
prête serment
me auditeur

12/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Montreal March. 14th 98

M^r. Senecal

O Dear Sir

Kindly,
inform me the number
of feet that the Corporation
are going to take off the
front of my Ground,
(and Oblige)

Yours Respectfully
J. J. Christie
2493 Notre Dame St

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7551

J. J. Christmas
re expropriation
14/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

J. H. GIROUARD

AVOCAT

16 Rue St-Jacques

CHAMBRES Nos 14 & 15

TELEPHONE BELL 269

Montreal, 13 Mars 1898

A Mr. Aimé Taillefer,
St-Henri.

Monsieur,

J'ai reçu instruction
de Mr. Benjamin Bombardier,
de Montréal, de nous poursuivre
en dommages pour vingt-cinq
piastres fin lui sont dues pour
insultes, injures, arrestation sur plainte
te fondée sur des motifs nuls, faux
& mensongers.

Etant en train de couler un
trou pour lui permettre de passer
sans causer d'avarie à sa voi-

P23/E2,152

turs, nous avez saisi à la lèvre
ses cheveux, avez appelé la police
pour le faire arrêter, sous préten-
te d'obstruction, l'avez de fait
fait arrêter. Conduit à la station
de police, où on ne voulait pas
le garder parcequ'il n'y avait
pas lieu, nous l'y avez laissé
près d'une demi heure pour al-
ler ensuite le faire sortir.

Tout cela constitue une insulte,
une injure à son honneur, pour
sa famille, à sa réputation. Et
la faute est d'autant plus respec-
table que nous avez agi
sans motif, sans raison, sans
le coup de l'excitation, & dans
le but évident de faire un
coup de tête d'échec qui ne
croit le droit de tout faire sans
qu'on ait le droit de le redresser.

P23/E2,152

J. H. GIROUARD

AVOCAT

16 Rue St-Jacques

CHAMBRES Nos 14 & 15

TELEPHONE BELL 269

Montreal, 1889

ser.

Si tout cela n'est pas ar-
rangié cette semaine, je prendrai
lundi une action en dom-
mage contre vous. Si on n'aura
alors ni les cours de justice
vous approuveront dans le fait
de faire enfoncer illégalement
un homme qui accomplit un
acte légal. Car le fait d'ob-
struer la route ne nous sou-
rait pas le droit de faire ce
qui nous auz fait, si cette
obstruction ne devrait durer
que une minute & être dans
& pour l'intérêt commun de tous
ceux qui passeraient par la même
route que nous à lui.

P23/E2,152

D'autant plus que cet homme ne refusait pas de nous donner passage, mais ne nous demandait qu'une minute de patience, pour accomplir sa besogne.

En tout autre temps, peut-être suriez-vous plus tolérants; mais nous le serons certainement plus à l'avenir quel que soit notre état d'esprit.

Je me souviens
Votre dév.

H. Riouard
Aveugle.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7552

J. H. Girouard
re Bontandis
pour insultes



P23/E2,152

P23/E2,152

Province de Québec }
Cité de Saint-Henri }

Année session du Comité du Parc de
la Cité de Saint-Henri, tenue à 8 heures
au lieu ordinaire des sessions du dit
Comité Mercredi le seizeième jour
de Mars 1885 à 8 heures et quart
dix huit conformément à la loi à laquelle
assemblée ont présidé M. le Président
J. Villeneuve. Ont été présents M. Lefrançois
présent au quorum sous la présidence
de M. J. Villeneuve

Il est donné et statué par délibé-
ration du Comité du Parc comme suit.
Résolu et adopté que le Président du Parc
est autorisé à faire le repavage au Parc
plantation d'arbustes fleurs etc.

J. N. Seuecal, Joseph Villeneuve
Président
J

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7553

Comité du Parc
"Reparations"
16/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

St. Henri 16 Mars 1898

A. Ma le Maire
et M. M. les Echevins
de la Cite. St. Henri

Messieurs

Je desire par la pre-
sente vous offrir de nouveau
mes services comme evalua-
teur de la Cite. St. Henri
Inutile de vous dire Messieurs
que plusieurs annes d'experience
aux services de la Cite. et une
bonne connaissance pratique des
besoins de la position

P23/E2,152

Ont fait que je puis rendre
de plus grand services
que par le passé et. a des
conditions plus avantageuses
peut-être pour la Cité.
Ainsi je serais heureux
de faire la revision pour
l'annee 1898 pour une
Somme de \$ 75.⁰⁰/₁₀₀ comme
Remuneration. et un rôle
complet pour une somme
proportionnelle de préférences
je désirerais. Comme associés,
les Messieurs qui ont déjà
travaillé avec moi a cet
ouvrage. Si toutefois serait
le desir du Conseil

- retenu -

P23/E2,152

Esperant que vous voudrez
bien. Mieux prendre ma
requête sans considération

Je vous prie de me

Mieux

ceair
Votre h^s L^s
H. Forques

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7554

A. F. orque
S'offre comme
liciteu -

16/3/98



P23/E2,152

Province de Québec }
 Cité de St-Henri }

Commissaire du Comté de l'Hôtel
 de Ville de la Cité de St-Henri tenu à
 St-Henri au lieu ordinaire des sessions
 des dits Comtés, Mercredi le seizième
 jour de Mars mil huit cent quatre
 vingt-deux huit conformément à la loi
 à laquelle assemblée se présentaient
 M. le Président W. Labiche, J. St-Villeuve
 M. Lafleur pour un an qu'on a mis
 la présidence à M. W. Labiche.

Est adonné et statué par résolution
 du Comté de l'Hôtel de Ville comme
 suit.

Résolu et adopté que M. le Président
 reçoive instruction et autorisation
 de procéder aux travaux de réparation
 des Bureaux du Conseil immédiatement.

W. Labiche
 L. M. Senechal, Président

Résolu et adopté que le Greffier soit autorisé de donner à Mr Lewis lui-même l'offre de 90000 pieds de terrain comme avantage à l'établissement de la Bolt & Ferguson Co. ainsi qu'à l'exécution de toute ~~générale~~ ^{générale} et spéciale pour des cas.

Résolu et adopté que le Greffier soit autorisé à donner au ^{de} nomination comme auditeur de la Cité de Monro à M. L. F. Rhéaume pourvu qu'il produise les certificats de comptabilité en comptabilité qui a été présenté au Conseil et que pour la prochaine assemblée ou sur telle nomination sera annulée
M. L. Echeur Talbot dissident

Résolu et adopté que le J. de S. Hillier pourvu fait et cause pour M. Echeur Talbot pour une lettre d'avocat menaçant de réclamer des dommages pour suites ~~relatives~~ faites à un cheval par le fait que l'annuité avait été payée et que l'abandon de cet animal avec sa voiture - et que la question soit renvoyée à l'avocat de la Cité.

Lettre est faite avec lettre de la
successeur.

Carroll - demandeur quel soit proc.
de la répartition de la propriété -
Résolu et adopté quel soit proc. et
telle répartition et avec null.

meu nommes évaluateurs moyennant
les honoraires de cinq dollars à chaque
évaluateur.

Lecture est faite d'une lettre de M
J. Chelmer demandant le nombre
de pieds de terrain que le Cite reçoit
par le dégrèvement de la rue Jacques
par M. J. G. Vanier

Lecture est faite d'une lettre de M.
Philippe David demandant cette
nomme évaluateur pour l'année 1898 -



Lecture est faite d'une lettre de M
H. Foye demandant d'être nommé
évaluateur pour 1898

Lecture est faite d'une lettre de Dame
Alphonse demandant des secours pour
elle et sa famille qui est très pauvre -

L'opinion de M. Allard sur le nouveau
travaux des chars urbains entre le Chemin
de la Côte St. Paul & la Place Ste. Anne est
présenté au Conseil.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7555

Comité Hôtel de Ville

"Reparations"

"Offre à la Boll. F. Co"

"Cause B. Bombardier"

16/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152



St Henri, 16 mars, 1898.

À Mr le maire
Et M. M. les Echevins
de la Cité St Henri

Messieurs,

Je désire par la présente
vous offrir mes services comme
Évaluateur de la Cité St.
Henri. Je ferai la révision aux
plus bas prix que vous voudrez
donner. Espérant que vous pren-
drez ma requête en considération
Votre très, etc. etc. Philippe Davie

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7556

Philippe David
s'offre comme éva-
luateur

16/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

March 16th 1898

M^r. J. R. Fournel
Sec. Treas. of the
City of St. Henry

The heirs of
the estate Mrs. J. Carroll
beg to inform you that
they are prepared to be
expropriated, as soon
as possible, hoping
that you will give the
matter your earliest at-
tention



I am yours
most resp.
Anna Kelly

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7557

Annie Reilly
re expropriation

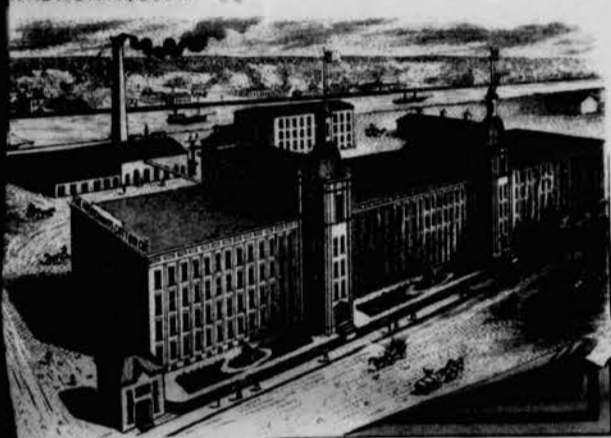
16/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

YER, PRESIDENT.
HENY, SECY. TREAS.
WKS WORTH, SUPT.



SELLING AGENTS
ALLEN, WAIN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS
Cotton
Company
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.

Montreal March 18th, '98

To the Mayor and Council,

City of St Henri, Q

Gentlemen,-

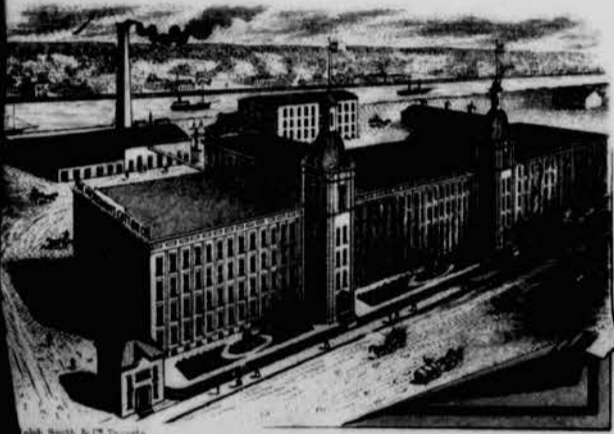
It is our desire to build an addition to our present Mill at the west end of our property along ^{St Zoe} ~~Carignan~~ lane. In order to give us sufficient ground to erect this Mill with proper relation to our other property, it will be necessary to obtain 10 feet off from ^{St Zoe} ~~Carignan~~ lane, thus reducing the width of the lane to 30 feet. We believe that this can be done without injury to any one.

The turn of the street at the corner is also an obstruction, so that if you can give us a small strip from St Ambroise St at the junction of ^{St Zoe} ~~Carignan~~ lane running eastwards to a point where our property turns off from St Ambroise St, it will also facilitate the erection of our Mill and give it a better appearance as well as help in the arrangement of our machinery and shafting in our Mill.

In view of the above facts, we beg to petition that you make over to us by deed of transfer and without any cost to our Company a strip of 10 feet along ^{St Zoe} ~~Carignan~~ lane running from

P23/E2,152

AYER, PRESIDENT.
CHENEY, SECY. TREAS.
HAWKSWORTH, SUPT.



SOLE AGENTS
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS
Cotton
Company.
 MANUFACTURERS OF
 BLEACHED & GREY COTTONS;
 BANDAGES & C.

Montreal *189*

St Ambroise Street to the Canal bank, and also a small strip as
above on St Ambroise Street.

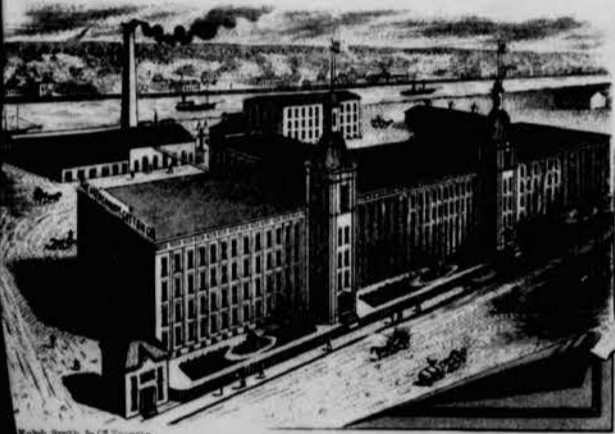
Yours truly,

[Handwritten signature]
 President

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

P23/E2,152

AYER, PRESIDENT.
CHENEY, SECY. TREAS.
LAWKSWORTH, SUPT.



SOLE AGENTS
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS
Cotton
Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LENOS, CHEESE BANDAGES & C.

Montreal, March 18th, '98/89

To the Mayor and Council,
City of St Henri, Q
Gentlemen,-

I wish to join in the petition which I understand is being made by others to the City of St Henri for the purpose of making over to the Merchants Cotton Company, a strip of 10 feet of land on ~~Carignan~~ ^{St. Jean} lane running from St Ambroise Street to the Canal, as I believe that this will not be any injury to the surrounding properties, a 30 foot lane in my opinion being quite sufficient for all purposes at that point.

Yours truly,

A. Cheney

*Lo requite a amener
ite unis o M. Labeche
le 23 Mars 1898 a 10 he am.
L.H.*

P23/E2,152

Bureau de

TELEPHONE BEL 8157.

L'Inspecteur General de la Cite de St.-Henri,

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

PHILIPPE BLAIS,
Inspecteur.

TEL-DE-VILLE
5 Place St-Henri.

St.-Henri,

189

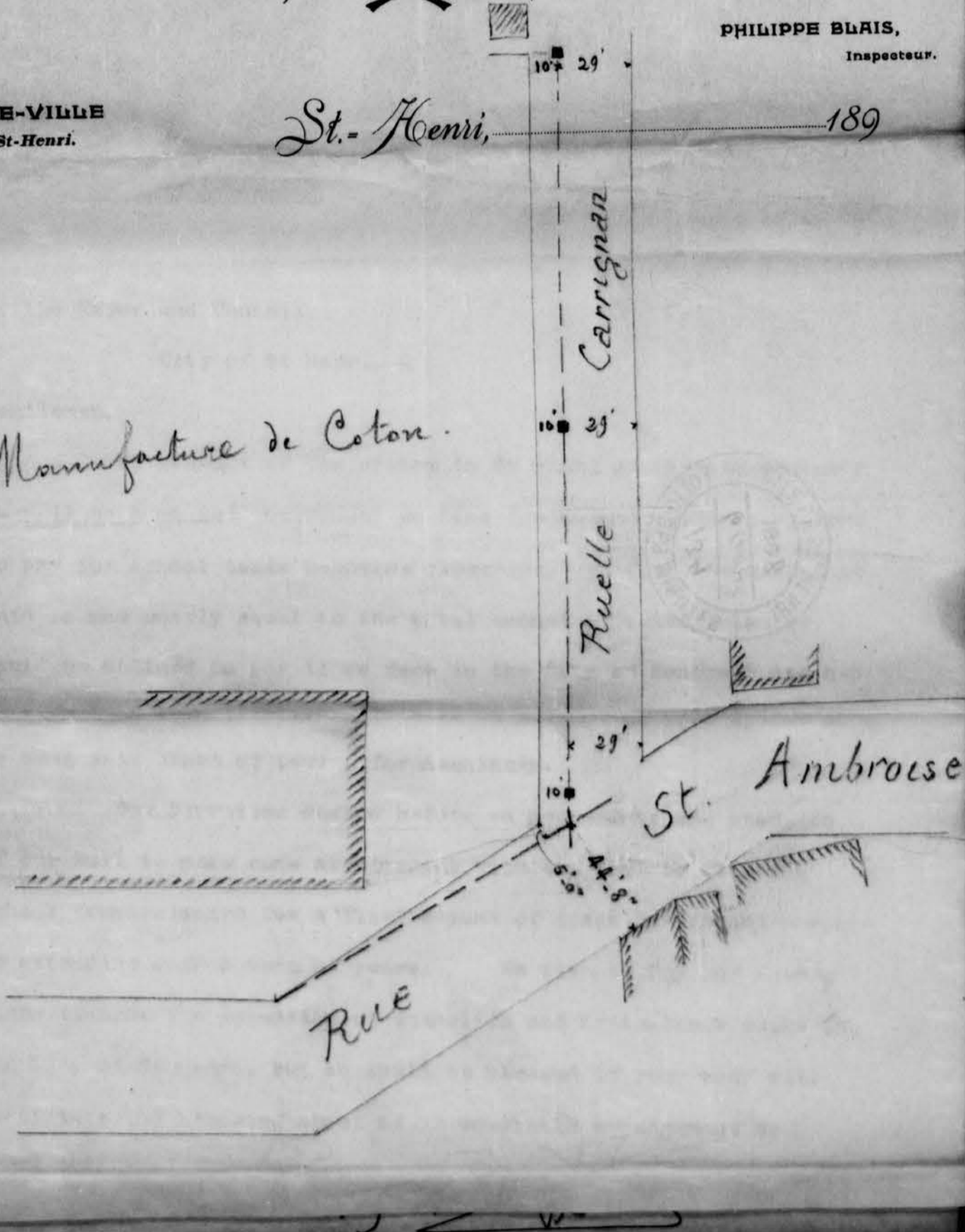
Manufacture de Coton.

Ruelle Carrignan

Ruelle

St. Ambroise

Rue



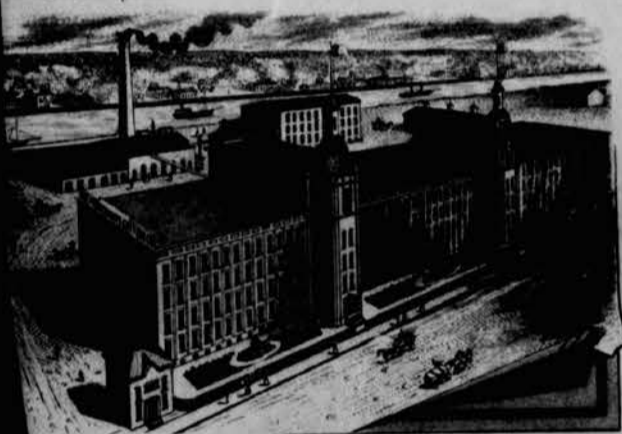
P23/E2,152

GLASGOW



P23/E2,152

AYER, PRESIDENT.
CHENEY, SECY. TREAS.
AWKSWORTH, SUPT.



SELLING AGENTS
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS
Cotton
Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LEADS, CHESSEBANDAGE & C.

Montreal

March 18th, 1882

To the Mayor and Council,
City of St Henri, Q

Gentlemen,-

On account of the system in St Henri of taxing machinery as well as land and buildings, we find the amount which we require to pay for school taxes becoming excessive. In fact the amount so paid is now nearly equal to the total amount of taxes which we would be obliged to pay if we were in the City of Montreal and had no exemption from taxation. This is on account of your system as we have said above of taxing for machinery.

Our Directors desire before we proceed to the erection of our Mill to make some arrangement with the town or with the School Commissioners for a fixed amount of taxes for school purposes extending over a term of years. We wish to pay our fair share towards the education of Catholics and Protestants alike in the City of St Henri, but we shall be pleased if your body will facilitate the bringing about of an equitable arrangement as named above.

Yours truly,

[Signature]
President

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7558

*Merchants Cotton Co
re batisse rue St. Jov.
et re taxes scolaires.
18/3/98*



P23/E2,152

P23/E2,152

DÉLAVÉ

City of  Montreal.

ROAD COMMITTEE.

Montreal, 18 March 1895

Dear Sir,

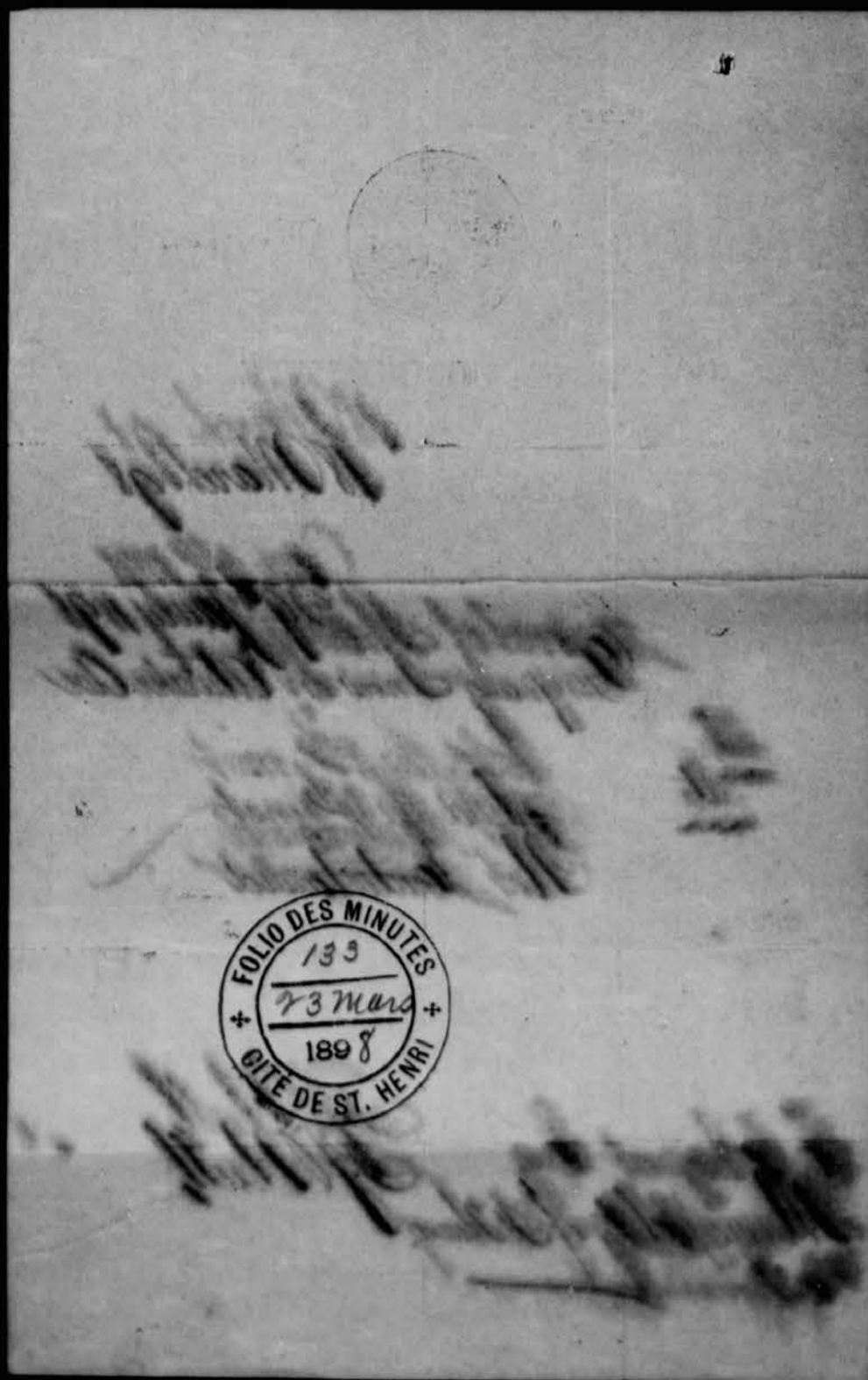
Yours of the 29th January 1895
concerning Pumping Snow on Atwater Ave
was submitted to the Road Committee at
the meeting held the 1st inst
and was *Not Entertained*

I have the honor to be,

Your most obedient servant,

J. M. Delavé
Secretary.
Municipality of St. Honoré

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7559

Road Committee
re depot de neige sur
la rue Atwater -
18/3/98

18



P23/E2,152

P23/E2,152

Montreal Mar 21st 1898,

Mr; L N Senecal

No 5 Place St Henri,

St Henri Que;

Dear Sir:-

I am pleased to acknowledge receipt of your valued favor of the 17th inst, enclosing a copy of the resolution relative to the 90,000 ft; of ground, for our works, for which we thank you,

I regret having to advise you that one-half of the lot in question does not cover sufficient area to admit of the installation of our works and plant on an economical basis.

The present works, as explained to the honorable members of your Council, cover almost as much area as the entire lot which we discussed, leaving aside the fact that it is our intention, whenever we move our Plant, to increase its capacity, add to the lines we now manufacture, &c;

This means more territory, and if your Council would feel inclined to entertain a proposition from us, for sufficient ground to cover our wants, we will be pleased to take the matter up with you, at your convenience, and we would be glad if you will kindly call the attention of the Council to the fact, that we wish to be ready to proceed the moment the frost is out of the ground, as wherever we move our present Plant, it must be ready for operation, before the Fall trade commences .

Will you kindly give this immediate attention, and thanking you again for the proposition,

We remain,

Gentlemen,

Your obedient servants,

The Bolt and Forging Co, of Canada

Per

Jas J. Fleming

P23/E2,152

1 2 0 0 0

11

24/11



Faint, mostly illegible text from a document, possibly a council meeting record or minutes. The text is mirrored across the page, suggesting it was scanned from a double-sided document.

Primus J. J. J.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7560

*Bolton Forging Coy.
1st Fleming) re Bonus.*

18/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGÈNE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 21 Mars 1898.

Au maire ~~et~~ aux échevins de la cité de Saint-Henri.

A l'assemblée de vendredi dernier, vous savez ce qui s'est passé relativement au rétrécissement de la rue Ste-Zoe.

Bien qu'il fût impossible de ne pas avoir un grand doute sur la légalité de ce projet, vu le désir du conseil d'aider la Cie. au risque même de payer en frais dommages, indemnités, un montant assez considérable, j'en ai avisé que la chose pouvait se faire. Depuis un membre du conseil m'a dit n'avoir pas compris que la chose pût être complètement annulée et la cité appelée à payer en pure perte des centaines de dollars, sans compter la critique justifiée qui suivrait un tel échec.

Je crois qu'il est de mon intérêt de consigner par écrit mon opinion sur ^{ce} sujet et les motifs de cette opinion.

Tout cela se trouve dans ce que dit plus haut. J'ai écrit à monsieur M^c Gown, avocat de la compagnie, ce matin et ai porté à sa connaissance cette complication.

Il sera à Saint-Henri ce soir, je crois.

Je sais qu'il ne prétend pas que le projet est légal; il croit cependant que le conseil devrait courir le ~~risque~~ risque d'un échec, puisqu'il s'agit d'une compagnie aussi importante, et d'une entreprise ~~très~~ considérable dont la réalisation signifie beaucoup au point de vue du progrès de Saint-Henri.

Il m'est impossible de prévoir exactement ce que la cité pourrait être

P23/E2,152

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGÈNE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal,189.....

être appelée à payer, soit en cas de succès soit en cas d'insuccès.

Je ne permettrai une suggestion: Pourquoi la compagnie ne prendrait-elle pas toute la responsabilité de cette affaire?

Votre dévoué.

Louis Coderre

P23/E2,152



701
1015 B. VINCENNES, BUREAU D'ANNÉE

M. J. J. J.

1898

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7561

Louis Codere
re rétrécissement
de la rue Ste Yve
21/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152



ST.-HENRI.

No. 3 & 5 Place St.-Henri.

TELEPHONE 8157.

BOITE DE POSTE 24.

St.-Henri, Mars 21 — 1898

A. M^r le Maire et à MM. les Conseillers
de la Cité de St-Henri

J'ai l'honneur de vous transmettre une
demande du Cercle Dramatique St-Henri de bien
vouloir nous réserver la Salle de l'Hotel de Ville pour
Mardi le 12 Avril (Mardi de Pâques) Pour une representa
tion... En ce faisant messieurs

Vous obligerez

Le Cercle St-Henri

José J. Drougas
Secrétaire & Directeur

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7562

*Cercle St-Henri
demande la salle
pour le 12-
21/3/98*



P23/E2,152

Montréal, 21 Mars 1898.

A Messrs. Le Maire & Conseillers de la
Ville de St-Henri. —

Messieurs, Le 12 Nov. 1894, Je. V. Plamondon
dov recevoir un compte de \$ 57.75 pour 38 1/2
pieds (canal d'égout) étant le front d'un lot
du cadastre, partie S.O. 1925. Bien que je n'aie
en réalité que 34.3" tel qu'il appert sur le
plan de ma propriété. —

De plus par suite d'expropriation rue St
Jacques, le trottoir touche à la façade même
de la bâtisse, ni enlevant par ce fait, au moins
3 pieds par 34.3" pour lesquels aucune indem-
nité me fut allouée —

Pour les raisons ci-dessus, j'espère que vous
ferez droit à ma légitime demande de
rectification et d'indemnité et que vous don-
nerez entière satisfaction à votre contribuable

V. Plamondon

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7563

V. Plamondon
reclamation -
21/2/98



P23/E2,152

P23/E2,152

St. Henri 22 mars 98

Son Honneur le Maire
Mess. les échevins de St. Henri.

Messieurs

J'accuse, avec reconnais-
sance, réception de la som-
me de cinquante dollars
que vous avez eu la gra-
cieuseté d'offrir en récom-
pense pour l'école du soir
de cette ville. Cette acti-
on vous honore et est
digne de votre conseil.

Je vous en remercie
au nom des élèves du
soir de cette ville.

Il me reste cepen-

P23/E2,152

d'ant une autre fa-
veur à vous demander,
c'est de m'adjoindre
un des membres de
votre Honorable Conseil
pour l'organisation de
cette distribution de
~~prix~~ prix.

Veuillez croire aux
sentiments les plus
distingués de

Votre dévoué Serviteur

 J. J. Primeau
Prime Edm. S.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7564

J.B. Primeau
accuse reception
de \$50⁰⁰ pour ecde
du soir.

22/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

St Henri Mars 23 1898

A M^{re} Le Maire
et Messieurs
les echevins de la
ville de St Henri.

Messieurs
Nous, soussignés, propriétaires résidant dans le quartier St Henri ayant, a nous flamé, du système d'arrosage, de l'été précédent et devant en posséder un supérieur pour.

P23/E2,152

cet été, sous vous,
j'ai, cette humble
requête en esperant,
Messieurs, que vous
voudrez bien prendre
en considération
d'Adam veuve François Labrecq
propriétaire

Dame Adrien Piché
propriétaire se l'ai vue toter
son cheval

Edouard Leblanc il renais pas
bien des fois il fallait araser nous
même

Thiod, Bélanger
Nimi Pinosmeault propriétaire

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7565

Requete se plai-
gnant de l'arrosage.
23/3/98



P23/E2,152

1 2 0 2

S T. H E N R I,

Wednesday March 23rd, 1898.

To the Mayor and Council of the City of St. Henri,

We, the undersigned ratepayers of the City of St. Henri, having understood that the Merchants Cotton Co, have arranged to purchase a portion of Messrs J. & C. Hodgson's land with a view of erecting a large extension to their present main building provided ^{that} you ~~would~~ close St. Zoe Street from St. Ambroise Street to the Canal, and being of the opinion that the erection of an additional Mill would be of great benefit to us as property holders as well as to the City in general, humbly petition your honorable body to make such arrangements looking to the closing of the St. Zoe Street, in which case we would ask that you open up a street from St. Ambroise Street to the Canal at a point further west to be used in place of the said St. Zoe Street.

George Coulombe. *Alfred Morrison*
Edouard *G. Chénery*
Desire Lachance
Ab. Lapaire *Saint-Clair*
Dominica Fautoux
J. B. Cyr
Al. Bissonnette
J. St-Germain
J. B. Labrecque
Théophile Biennens
Louis Guquette
Klaing
Louis Delorme
Mad. Caullier
Wm. E. Reeves
Stanislas Landreville
Madame Séphonime
Bonnecore
J. B. Bratelle
Antoine Lefevre
Doselhe Charon
Yos Lalonde

No

Requête nulle
des Celopius de la rue
St-Joe Val sur
Mueclaw Cotton Co.



P23/E2,152

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7566

Requete en faveur
de la Merchant Cotton
Coy 23/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

St Henri 23 Mars

A son Honneur Le Maire
et Messieurs les Recheurs
de la Cité de St Henri

Messieurs

En mes
nombreuses occupations
je suis mis dans l'impossi-
bilité de remplir la charge
que j'occupe comme
Recheur du Quartier
St-Jacques. Je vous
suis donc Messieurs
de bien vouloir

P23/E2,152

Acceptes ma résignation
comme échec du
dit Quartier

et remercie me
pour votre service
Sincèrement

S. J. Vallières

P23/E2,152



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No

7567

S.D. Vallières
resigne comme
echevin —

23/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152



Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 23rd. March 1898

L. N. Senecal Esq.

Clerk

City of St. Henri

Dear Sir,

Your letter of 22nd. February 1898 was submitted and read at a meeting of the Road Committee held last evening. I beg to say that the Committee gave full consideration to your proposition that a change be made in the numbering of houses on Greene Avenue in Westmount and I was instructed to inform you that the Committee is unable to recommend the granting of this request. Many objections were made to the suggested change, the most serious being that it would cause great confusion in the upper parts of the Avenue where the numbers have been established for years.

Yours truly

John H. Smith
Secretary-treasurer

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7568

Westmount
re changement
de nom de la rue
Green
23/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

TÉLÉPHONE BELL 8156.
" DES MARCHANDS 1291.

224 Richelieu.



Bureau du Greffier de la Cité,



Ste-Cunégonde, 24 Mars 1898

Mons. L. N. Senical
Greffier - Dévoué
St Henri

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre, en date du
23 courant, j'ai l'honneur de vous informer
que votre réclamation sera prise en considération
à la prochaine séance de la commission de la
Vieillesse c. à. d. vendredi, 1er avril prochain.

Votre tout dévoué
J. P. Vébert, Greffier.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7569

*Ste. Annegonde
re-reclamation de
la cite.*

24/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Aux Habitants de la Cité de Saint Henri et a tous
ceux qu'il appartiendra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la liste des Electeurs
Parlementaires de la Cité de Saint Henri a été préparée sui-
vant la loi et qu'un double en est déposé aujourd'hui ce vingt
sixième jour de Mars Mil Huit Cent Quatre Dix Huit au Bureau
du soussigné a la disposition et pour l'information des inté-
ressés.

Donné a Saint Henri sous mon seing et le sceau de la
Corporation ce vingt sixième jour de Mars Mil Huit Cent Quatre
Vingt Dix Huit.

Bureau du Conseil
No.5 Place Saint Henri
Saint Henri



L. N. Senechal

Greffier et Trésorier

Province of Quebec
City of Saint Henri

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to
all whom it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the list of ~~the~~ Parliamen-
tary Electors of the City of Saint ^Henri has been prepared ac-
cording to law and that a duplicate of such list is deposited
this day the twenty sixth day of March One Thousand Eight Hun-
dred and ninety eight in the office of the undersigned at the
disposal and for information of all persons interested.

Given at Saint Henri under my hand and the Seal of
the Corporation this Twenty sixth day of March 1898

Office of the Council
No.5 Place Saint Henri
Saint Henri

L. N. Senechal

City Clerk

P23/E2,152

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Je soussigné *Adolphe Sénéchal* de la
Cité de Saint Henri, et résidant dans la dite Cité de Saint
Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon ser-
ment d'office que le *Vingt sixième* jour de *Mars*
Mil huit cent quatre vingt dix *huit* j'ai affiché trois
vraies copies dûment certifiées de l'avis public ci-annexé
Re- *De part liste des Electeurs Parlementaire* comme suit:-
Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et
Anglaise a la porte de l'Eglise Catholique, Apostolique et Ro-
maine de Saint Henri, sise et située en la dite Cité de Saint
Henri, coin des rues Saint Pierre et Saint Jacques, une copie dû-
ment certifiée dans les langues Française et Anglaise a la
porte de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri, sise et
située en la dite Cité de Saint Henri a l'intersection des rue
Notre-Dame et Saint Jacques, appelé Place Saint Henri et une
autre copie dûment certifiée dans les langues Française et An-
glaise a la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Ro-
maine de Ste. Elisabeth sise et située en la paroisse de Ste. Eli-
sabeth dans la dite Cité de Saint Henri, étant les lieux ordi-
naires des affiches et je certifie de plus avoir lu le dit avis
public dans les langues Française et Anglaise a haute et intel-
ligible voix le Dimanche le *Vingt septième* jour de *Mars*
Mil huit cent quatre vingt dix *huit* à l'issue du service
divin du matin étant le Dimanche que j'ai lu le dit avis public
qui suivait et le premier Dimanche après que le dit avis public
a été rendu public.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport
ce *Vingt huitième* jour de *Mars* 189 *8*

Adolphe Sénéchal
Constable Spécial

P23/E2,152

No _____

Avis public & retour
Re Depot des Parlementaires
Ce 28 Mars/98



Commissaire d'arrondissement
Henri Gauthier

Le 28 Mars 1898
Henri Gauthier

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7590

Avis & retour de
des listes parle-
mentaires -

26/3/98



P23/E2,152

1510

P23/E2,152

J. EMILE VANIER.
Ingenieur Δ *Civil*

ET

Arpenteur Provincial

.. BUREAUX ..

107 Rue St-Jacques.

Montréal 26 Mars, 1898.

Monsieur N. Senecal,
Greffier & Trésorier de la Cité de
St. H e n r i.

Cher Monsieur-

Afin de donner suite à vos ordres des 16 et 24 de ce mois, veuillez avoir l'obligeance d'inviter Messieurs Jos. Amesse, Virgile Plamondon & J. Christmas à déposer entre vos mains, à l'Hotel de Ville, les titres de leurs propriétés dans lesquelles des emprises sont à faire pour l'élargissement de la rue St. Jacques, et connues respectivement au cadastre sous les Nos. 1660, 1925 et 1555.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Ville St. Louis.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7571

J. Emile Vanier
re élargissement
de la rue St Jacques.

26/3/98



P23/E2,152

28 Mars 1898

Province de Québec }
Cité de St-Henri }

A une session de Comité
Général du Conseil de la Cité de Stee-
tenne à St-Henri au lieu ordinaire
des sessions du dit Comité. Mardi
le Vingt-huitième jour de Mars
Mil huit cent quatre vingt dix huit
composé de la loi, à laquelle session
sont présents Son Honneur le Maire
Edg Guay & Messrs les Echevins Messieurs
W. Robitoux, Jos Seveco & Jos Villeneuve
formant un quorum sous la présidence
de M. le Maire.

Rest ordonné et statué par
résolutions du Comité général Comu-
sunt:-

Attendu qu'une somme de Six mille
Dollars \$6000⁰⁰ est requise pour payer
les dépenses urgentes.

Attendu que la collection des taxes
ne peut se faire avant le mois de
Mai prochain.

Il est résolu et adopté à l'unanimité
qu'à cette date, somme de six mille
Dollars soit imputée aux meilleures
conditions possibles et ce pour faire
face aux exigences des ^{fixes} que M. le
Maire et le Greffier Tessier, souss et
sous par les présentes autorisés à signer
un billet payable sur demande au
montant de Six mille Dollars et
au nom de la Cité de St-Henri.

P23/E2,152

Resolu et adopte que le Greffier Lesoin
soit autorisé a rendre a The Doll & Fuging
Co. que le total de l'Heure de leur re-entree
les officiers de la Compagnie n'ont aucun
pour l'etablissement de leur manufacture
et la somme est levi

L. M. Seveco *Super Greffier*
Maire

P23/E2, 152

Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7572

Comité Général
"Emprunt de \$6000.
28/3/98



P23/E2,152

P23/E2,152

President:
C. F. SISE

Vice-President:
ROBERT MACKAY.

Secretary-Treasurer:
C. P. SCLATER.

THE BELL TELEPHONE COMPANY
OF CANADA, LTD.

D. C. DEWAR,

W. H. SCOTT,
LOCAL MANAGER.

1730 NOTRE DAME STREET,

P. O. Box 226

Montreal, March 31st 1898. 189

Messrs. Corporation of St Henri,
5 Place St Henri,
St Henri.

Gentlemen:-

Owing to removal of Extension Bell from above
address, and consequent reduction in rate, it will be necessary
to have a new contract signed by you.

Please sign and return one copy of the enclosed form at your
earliest convenience.

Yours truly



Local Manager.

Dict. J.T.M.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7573

Bell. Telephone Coy.
Nouveau contrat
31/2/98



P23/E2,152